



Réunion de CA – 17 septembre 2020

Présents : Armelle, Didier, Étienne, Isabelle, Laure, Marie-Édith, Mélanie.
Excusées : Claire-Anne, Solène.

Retour (rapide) sur le rdv des typotes à Marseille

Rencontre à Marseille organisée par Laure Dupont. Sur les 60 personnes contactées via l'ARL PACA, 9 sont venues, dont quelques adhérents de l'ACLF. La rencontre était sympathique, mais le café trop bruyant ! Parmi les sujets abordés, la tarification et le retentissement économique de la crise sanitaire : beaucoup souffrent économiquement, les commandes ont chuté. La très grande majorité exerce sous le statut de micro-entrepreneur. Armelle et Laure Dupont ont présenté les actions de l'ACLF. Il a été envisagé de mettre en place des idées ou des méthodes de recherche de commandes à plusieurs ou en binômes. La forme d'un regroupement a été évoquée (un collectif ?) ; Laure Dupont s'est proposée de réfléchir à des pistes. Le contact est maintenu par mail depuis cette réunion.

Nouveaux adhérents

Le secrétariat a récemment validé trois nouvelles adhésions.

Chantier formations

(Étienne, Didier, Mélanie)

Négocier, ça s'apprend

À la suite du sondage entre deux dates, c'est le lundi 2 novembre qui est retenu. Les adhérents recevront prochainement les modalités d'inscription (via la plateforme HelloAsso, pour nous simplifier la tâche) et autres infos nécessaires. Le tarif est de 20 €. Nous ouvrons finalement la formation seulement aux adhérents. La différence entre le coût réel de la formation et le coût facturé aux adhérents est prise en charge en grande partie par la subvention obtenue auprès de la Drac Île-de-France.

Orthotypo

Gudrun Zett, ancienne formatrice Formacom, qui travaillait chez Robert Laffont, a été retenue pour la première formation en orthotypographie. Le contenu n'est pas encore arrêté à cette date. Si vous avez des idées, des envies : contact@associationdescorrecteurs.fr.

La formation est de niveau perfectionnement, elle s'adresse à un public déjà formé ; elle devrait avoir lieu entre le 15 novembre et le 15 décembre, en présentiel, à Paris. Le tarif de la formation reste à établir en fonction du devis que produira notre interlocuteur Fontaine Ô Livres.

On garde de côté pour le moment la formation avec Marc Augiey, spécialisé en typo/design graphique, et non en orthotypo. Et on est toujours curieux de savoir ce dont vous, les adhérents, avez besoin à ce sujet !

Chantier enquête sur les correcteurs en France lancé par l'ACLF

(Solène, Laure, Armelle)

Après réflexion, demande de précisions et prise de contact avec un nouveau bureau d'études, il reste deux bureaux en lice, l'un spécialisé dans le livre, l'autre dans la culture et le patrimoine. Les devis sont comparables, soit environ 3 000 € pour l'exploitation quantitative du questionnaire en ligne et 9 000 € pour le projet d'enquête qualitative – à condition de trouver le financement. Les deux cabinets proposent une restitution écrite d'ici la fin de l'année et une restitution orale à l'ACLF. Pour l'instant, la Drac Île-de-France subventionne uniquement l'analyse quantitative à hauteur de 1 940 € ; l'ACLF financera le solde pour ce premier volet (la somme est provisionnée).

Concernant le projet d'enquête qualitative à réaliser en 2021, il va falloir s'attacher à trouver les financements nécessaires. Nos démarches pourront s'appuyer sur les résultats de l'enquête quantitative, dès que ceux-ci seront disponibles. L'idéal serait de parvenir à toucher d'autres organismes que ceux établis en Île-de-France. **Les idées des adhérents ou leurs contacts sont bienvenus.** Armelle pourra soumettre une demande en Nouvelle-Aquitaine ; Isabelle et Solène travaillent sur les partenariats et recherches de fonds en général.
À noter : les scénaristes de cinéma ont sorti un livre à l'issue d'une enquête du même genre !

Avancement site web et communication sur les nouvelles pages/rubriques mises en ligne

Les dernières pages « en construction » de la rubrique Métier ont été mises en ligne dans la semaine du 14 septembre, après relecture par les membres du CA et intégration des corrections par Solène et Laure. Désormais, le site est complet (hors forum et annuaire), ce qui permet d'envisager des actions de communication pour mieux le faire connaître : des messages sont en cours de préparation pour les adhérents, les réseaux sociaux et les partenaires. Les adhérents sont également invités à parler du site autour d'eux !

En ce qui concerne le forum et l'annuaire, le prestataire du site a repris le travail après une période de congés au mois d'août, mais nous n'avons toujours rien de concret. Des avancées ont été promises pour la fin du mois de septembre : Laure et Étienne restent réactifs et relancent régulièrement Gauthier pour suivre cela de près.

Sollicitation de l'Insee pour réflexion sur le code NAF de la profession correcteur

Nous avons reçu un courriel de l'Insee, qui nous demande notre avis sur le classement de notre profession au sein des nomenclatures française (NAF) et européenne (NACE). Actuellement, la plupart des correcteurs sont classés en 82.19 (Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau), mais il existe des disparités selon l'activité principale déclarée par le professionnel au moment de sa création d'activité. Vous trouverez ci-dessous la proposition sur laquelle nous aimerions avoir un avis de votre part :

Code : 82.19 – Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau

Proposition : Nous proposons de transférer les services de correction d'épreuves de la classe NACE 82.19 à la classe 74.30 Activités de traduction et d'interprétation, car ces services sont très différents de la photocopie, de la préparation de documents et d'autres activités de soutien spécialisé et plus proches des activités de traduction.

Argumentation : Pour être correcteur, il faut être titulaire d'un diplôme de niveau tertiaire. L'activité est actuellement classée dans une sous-classe contenant les personnes ayant une formation professionnelle et c'est pourquoi les correcteurs ne peuvent pas accepter d'être affectés à la classe 82.19. Une raison supplémentaire de cette proposition est que le processus de correction est entrepris pour garantir que la traduction est totalement correcte et se lit aussi naturellement que possible dans la langue cible. Elle constitue une partie cruciale du processus de traduction.

Avis de la France : Nous rencontrons également un problème de classement des correcteurs en France. C'est un problème croissant avec l'externalisation de certains services par les entreprises. Ces activités étaient autrefois réalisées en interne, aujourd'hui elles sont exercées par des indépendants.

Il faut distinguer deux types :

— un service de secrétariat peut réaliser des activités de correction orthographique ou grammaticale dans le cadre de la rédaction de courriers. Cette activité peut être assimilée à une activité de secrétariat (82.19), à partir du moment où on améliore les notes de la classe 82.19 en tenant compte de l'évolution de cette activité.

— un correcteur, par contre, travaille pour une maison d'édition, pour un titre de presse, pour un site internet ou encore pour une agence de communication. Le correcteur s'attache autant à la forme qu'au fond, procède à une lecture à plusieurs niveaux, à la fois technique et critique. En France, par défaut, nous classons cette activité en 58.19 (activité exclusivement dédiée à l'édition).

Nous ne sommes pas favorables à classer cette activité en 74.30 (il ne s'agit de traduction ni d'interprétariat) mais convenons qu'un classement en 82.19 pour ces derniers n'est pas correct. Notre solution (58.19) n'est peut-être pas idéale, mais la classe 74.90 nous paraît déjà assez hétéroclite sans y ajouter cette nouvelle activité.

[...]

Une réponse est en cours de rédaction par le CA. Si vous souhaitez apporter votre contribution, n'hésitez pas à nous contacter très rapidement à l'adresse contact@associationdescorrecteurs.fr (notre réponse est attendue par l'Insee avant le 30 septembre).

Pour information, la nomenclature complète est disponible sur le site d'Eurostat : [liste NACE](#).

Salon de Montreuil (Claire-Anne et Isabelle)

Laure avait été en contact l'an dernier avec le chargé de programmation du salon, qui nous proposait de participer au Comptoir des autrices et des auteurs, un espace de présentation avec stands d'associations et institutions (CNL, SRL, etc.) et salle de rencontres et débats (30 places). Nous n'avions pas pu nous organiser pour participer car il fallait répondre en urgence.

Le salon est prévu cette année du 2 au 7 décembre 2020 ; plusieurs scénarios sont envisagés en fonction de l'évolution des conditions sanitaires, avec peut-être une partie de la programmation en virtuel. Même dans ce dernier cas, il serait intéressant que l'ACLFy soit associée. Claire-Anne et Isabelle se chargent de reprendre contact avec les programmeurs du salon.

Réseaux sociaux, actus site web : comment mieux coordonner nos actions de communication ?

La gestion actuelle des réseaux sociaux ne nous semble pas très satisfaisante : manque de coordination entre FB et LinkedIn, pages qui pourraient être plus vivantes... Un calendrier partagé a été mis en place pour noter des idées de posts, partager le travail de rédaction et de relecture et essayer de trouver un rythme de publication régulier, mais cet outil ne sert pas vraiment...

La proposition du CA serait de constituer une équipe élargie chargée de la communication sur les réseaux sociaux, avec des adhérents et des membres du CA. L'idée ? Il faudrait au préalable que ce groupe réfléchisse à une sorte de « charte éditoriale » qui répondrait aux questions suivantes (liste non exhaustive) :

Sur quels sujets doivent porter nos posts ?

À qui s'adressent-ils ?

Quels autres comptes s'autorise-t-on à relayer ou non ?

Avec quelles images illustre-t-on nos posts et la bannière de nos comptes pour être certains d'avoir les droits (images libres de droits, sans mention de paternité requise, etc.) ?

Quel circuit de « validation » met-on en place avant publication (relecture par une autre personne au sein du groupe, ou plus...) ?

Cela permettrait ainsi à terme d'harmoniser les posts sur FB et LinkedIn et d'avoir un rythme de publication plus régulier. Il ne s'agit donc pas « seulement » d'avoir des droits d'administrateur sur les comptes, mais de s'engager dans une réflexion collective et une gestion partagée de ces outils de communication. Motivé, motivée ? Contactez le CA en nous écrivant à l'adresse : contact@associationdescorrecteurs.fr.

Bonne rentrée à toutes et à tous et à très bientôt!

Le CA